

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

Ordre du jour

- Virements de crédits
- Renouvellement de la convention avec le service « assistance progiciels » du Centre de Gestion
- Convention avec la Bibliothèque Départementale
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.
- Projet de Schéma Départemental de coopération intercommunale de l'Ardèche
- Schéma de mutualisation
- Questions diverses

10 élus présents.

1. Virement de crédit

Les murs autour de la maison de bourg sont réalisés par les employés de la Communauté de Communes. Ces travaux seront passés en investissement en travaux en régie. Monsieur le Maire demande l'accord pour un virement de crédits de 21 500 €, concernant la diminution de l'investissement sur la maison de bourg.

Le conseil municipal donne son accord.

2. Renouvellement de la convention avec le service « assistance progiciels » du Centre de Gestion

Le Centre de gestion accompagne la mairie sur l'assistance informatique des logiciels utilisés. Il s'agit de renouveler la convention pour cinq ans. L'adhésion annuelle à ce service est facturée 370 €.

Josette Braud demande comment se passe l'intervention. Paul Braud explique le principe de la télémaintenance et la rapidité de l'intervention du centre de gestion.

Le conseil municipal donne son accord au renouvellement de la convention.

3. Convention avec la Bibliothèque Départementale

Paul Braud rappelle au conseil municipal que par délibération du 10 décembre 1998, il avait été décidé d'aménager dans le bâtiment de la Mairie un local destiné à la bibliothèque municipale. Cette bibliothèque fonctionne dans le cadre d'un partenariat entre le Département de la Haute-Loire et la commune. Il s'agit donc de renouveler la convention avec la bibliothèque départementale, pour l'apport de livres sur notre commune. Cette convention n'a pas de coût pour la commune.

Le conseil municipal donne son accord au renouvellement de la convention.

4. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Cette autorisation doit permettre de pouvoir continuer à payer les investissements avant le vote du budget primitif, afin d'éviter de s'arrêter au 31 décembre.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2016 dans la limite de ¼ des dépenses du budget 2015.

5. Projet de Schéma Départemental de coopération intercommunale de l'Ardèche

Monsieur le Maire présente le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ardèche. Le préfet de l'Ardèche demande aux communes de la Communauté de Communes du pays de Cayres-Pradelles de se prononcer sur son schéma de coopération intercommunale car la commune de Lafarre a délibéré afin de rejoindre la nouvelle communauté de communes des monts de l'Ardèche.

Le débat s'engage quant aux raisons, aux avantages et aux risques liés à cette démarche.

Le projet de Communauté de Communes des Monts de l'Ardèche regroupe actuellement 5 083 habitants avec la commune de Lafarre, mais 5 020 sans elle.

Paul Braud présente les arguments avancés par le maire de Lafarre afin de rejoindre la communauté de communes du secteur de la Haute Ardèche, notamment le fait que cette commune est excentrée et subit d'attraction de Coucouron. Puis il présente les contre arguments à ce départ. La réflexion menée par la commune de Lafarre a omis l'impact financier de cette décision, les taux d'imposition n'étant pas les mêmes.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal se prononce contre le rattachement de la commune de Lafarre à la communauté de communes du secteur de la Haute Ardèche (9 voix contre ce rattachement, 1 voix pour).

6. Schéma de mutualisation

Le Schéma de mutualisation de la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles est présenté par Paul Braud. Il s'agit de mutualiser les moyens entre les communes et la communauté de communes afin de réduire certains coûts. Ce schéma recense tous les aspects possibles de la mutualisation : coopération, mise à disposition de ressources humaines, création de services communs, transfert de compétences.

Il existe aujourd'hui des groupements de commandes (commande de panneaux de signalisation ...), des formations (BAFA, formation phytosanitaire pour les agents), un travail commun pour la numérisation du cadastre. Le principe de la mise à disposition de matériel fonctionne également (sonorisation, épareuse, barrière). Les communes mettent des moyens humains à disposition de la communauté de communes (ATSEM dans le cadre des activités périscolaires, secrétaires de mairie pour la facturation des ordures ménagères). La mutualisation peut aussi permettre des achats groupés (les défibrillateurs par exemple), un travail avec le département de la Lozère sur les ordures ménagères, un travail avec la commune de Villefort dans le cadre du plan de prévention des déchets.

Sur la période 2015-2020, il s'agira d'optimiser et de restructurer les ressources humaines et les groupements des commandes publiques (embauche d'un encadrant technique afin de professionnaliser le service, mise en place d'une coordination pour les affaires scolaires).

Monsieur le Maire étant Président de la communauté de communes, il se retire afin que le conseil municipal vote. Joël Faisandier fait procéder au vote du projet relatif à ces mutualisations. (9 pour, 0 contre, 0 abstention).

7. Questions diverses

Personnel de la commune : Sindy De Barros, ATSEM à l'école, sera en congé maternité à partir du mois de mars. Elle a été malade et remplacée pendant une semaine en décembre par Alexandra Pays, qui était disponible après un contrat effectué à l'école du Bouchet Saint Nicolas et qui avait été formée aux activités périscolaires.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens sur la communauté de communes, la commune du Bouchet Saint Nicolas mettra Alexandra Pays à disposition de notre école pendant toute la durée du congé maternité de Sindy De Barros. La commune de Saint Jean Lachalm remboursera les salaires au Bouchet Saint Nicolas.

Pendant cinq semaines, nous avons accueilli un stagiaire suivi par la Mission Locale. Afin de poursuivre le travail d'insertion professionnelle de ce jeune, le conseil municipal envisage la signature d'un contrat aidé. Les élus se posent la question de la quotité de travail à proposer. Paul Braud se rapprochera de la conseillère de la Mission Locale.

Défibrillateurs : Philippe Coste demande si les deux défibrillateurs installés sur la commune ont besoin d'un contrôle. Paul Braud explique qu'ils sont équipés d'une batterie et qu'un contrôle est prévu. Le débat s'engage sur l'utilisation de ces défibrillateurs par la population, mal formée. Monsieur le Maire explique que des formations ont été proposées, mais qu'elles ont rencontré bien peu de succès.

Colis de la commune : le conseil municipal valide le principe d'un colis pour les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu participer au repas de la commune. Paul Braud se charge de l'achat de ces 25 colis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.